



MINISTÈRE  
CHARGÉ DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI ?



Près de 30 % des apprentis sont embauchés dans l'entreprise qui les a formés et 67 % trouvent un emploi dans les six mois suivant leur formation.

\*Source : Dares - 2023

# L'APPRENTISSAGE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Vous recrutez un salarié qui alterne entre un temps de **formation en organisme de formation et un temps de formation en entreprise**. L'apprenti est encadré par des professeurs et formateurs en centre de formation d'apprentis (CFA) et par un maître d'apprentissage en entreprise.



En 2024, la France  
a enregistré un record de :

# 878 900

**NOUVEAUX CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE.**

\*Source : Dares - 2023

Près de

# 30%

**DES APPRENTIS  
SONT EMBAUCHÉS**

dès la fin  
de leur apprentissage !

\*Source : Dares - 2023

Que vous soyez une TPE, une PME ou un grand groupe, recruter un jeune en apprentissage, c'est un engagement pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

À l'issue du contrat en alternance, vous avez la possibilité d'embaucher un salarié déjà opérationnel, avec une intégration réussie à la clé.

En choisissant l'apprentissage, vous participez activement à l'insertion professionnelle des jeunes générations, tout en développant l'attractivité de votre entreprise.

**C'est un choix gagnant-gagnant.**

# POURQUOI L'APPRENTISSAGE EST UN **BON CHOIX** POUR VOTRE ENTREPRISE ?

**En choisissant l'apprentissage,  
vous investissez sur l'avenir de votre entreprise.**

Grâce à vous, le jeune gagne en compétences et qualités nécessaires pour apprendre le métier. Pour votre salarié maître d'apprentissage, c'est une nouvelle source de responsabilisation, de motivation et l'occasion de développer ses compétences managériales.

Recruter un jeune en apprentissage, c'est aussi vous donner l'opportunité d'apprendre ! Au sein de son CFA, votre apprenti sera formé aux méthodes les plus récentes. En entreprise, il arrive donc avec un regard neuf qui peut vous permettre de faire évoluer vos méthodes de travail.

Embaucher un apprenti, c'est aussi préparer la transmission de votre entreprise et anticiper vos besoins en ressources humaines sur le long terme en préparant son éventuel recrutement à l'issue de son contrat d'apprentissage.

**Vous recrutez un jeune qui se forme  
tout en bénéficiant d'aides.**

Recruter en alternance, vous permet de participer à la formation d'un apprenti tout en bénéficiant d'aides spécifiques en contrepartie de temps investis dans la formation.



# VOUS AUSSI, VOUS SOUHAITEZ RECRUTER ?



Les étapes pour recruter un apprenti :

- 01 **Déposez votre offre** d'apprentissage sur la plateforme **1 jeune 1 solution**
- 02 Une fois validée, **votre offre sera visible** sur toutes les plateformes d'État : **France Travail, 1 jeune 1 solution, et La Bonne alternance.**
- 03 **Après la signature et le dépôt du contrat,** votre entreprise peut bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 6 000 € (sous réserve d'éligibilité).

Recrutez sur :

[1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)

